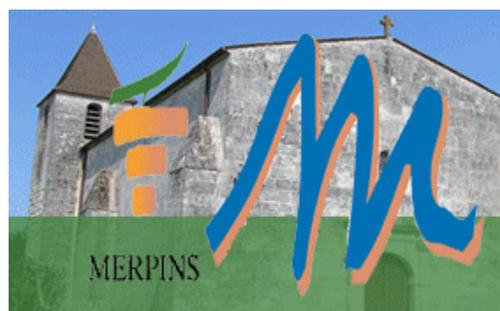




Merpins Infos



Sommaire :

- Un nouveau bulletin municipal
- Une santé chère à tous.
- Le tri sélectif. Quand? Comment?
- Les Associations de Merpins, leur vie, leurs événements.
- Informations importantes

Dans ce numéro :

Santé	2
Tri sélectif	2
Événements des Associations	2
La vie des Associations	3
La Conseil-lère numérique	3
Recensement des plus de 16 ans	3
Des nouvelles de l'école	3
Le Conseil municipal du 05.02/24	4

N° 1

Parution du 20 février 2024

Le mot du Maire

Voici le premier numéro d'un bulletin municipal que nous souhaitons vous adresser régulièrement après chaque réunion du conseil municipal, afin de mieux coller à l'actualité communale.

Depuis que nous avons été élus, nous nous sommes mobilisés sur les tâches urgentes à accomplir.

Vient le temps de la préparation du budget primitif de la commune, qui sera voté début avril. Nous engageons un temps de réflexion entre élus et avec les référents de quartier qui se sont portés volontaires. Cette consultation porte sur les investis-

sements à réaliser et l'amélioration des services existants. A cet effet, une réunion a été organisée ce 20 février. Puis les travaux en commission précéderont la délibération en conseil municipal.

Je dirai simplement un mot de la question du lotissement. C'est un projet ancien, il est antérieur à 2020 et intéressant pour notre commune le permis de lotir est toujours en cours d'examen. S'il est accordé, il reste à prendre la décision de lancer les travaux, mais une estimation de leur coût est nécessaire. Nous ne l'avons pas à l'heure ac-



Hubert DEMENIER,

tuelle. Je l'ai demandée au cabinet d'études. J'espère qu'elle arrivera dans les délais.

Nous pouvons désormais faire vivre le site internet de la commune. Par ce moyen nous ferons passer des informations, qui viendront compléter ce présent bulletin dont je vous souhaite bonne lecture.

Petit memo

Horaires d'ouverture de la mairie :

9h - 12h / 13h30 - 17h

Le mercredi :

9h-12h

Fermée les samedi, dimanche & jours fériés.

N° de téléphone de la mairie : 05.45.82.26.55

e-mail : mairie.merpins@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la poste :

Ouvert tous les jours de

9 h - 13 h / 13 h 30 - 17 h

Sauf le vendredi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Fermée le mercredi après-midi et les samedi, dimanche & jours fériés.

N° de téléphone de la poste :

05 45 82 19 75



SAMU : 15

Pompiers : 18

Appel d'urgence européen : 112

Centre anti poisons : 0825 811 2822

Gendarmerie : 05.45.82.01.86

Nous sommes en zone Gendarmerie et non en zone Police.

Santé

Information

importante



Une cabine de téléconsultation est à disposition à la Grande Pharmacie St Martin. Bd. Oscar Planat à Cognac.

Pour téléconsulter, vous avez 2 solutions : Prendre un rendez-vous sur doctolib.fr ,

et, sans rendez-vous, aux heures d'ouverture de la pharmacie, munissez-vous de votre Carte vitale et de votre carte bancaire.

Sans rendez-vous, un peu d'attente est possible. Il n'y a pas de renouvellement d'ordonnance possible. Urgence seulement

Cabinets paramédicaux

Kinésithérapeute :

Matthieu VELLARD, 407 bis Impasse des Rentes. Merpins

Tél : 05.16.45.81.35

Infirmières :

Un cabinet est proche de Merpins, 26 Avenue de Royan à Cognac.

Tél : 05.45.82.40.75

D'autre part, un centre de santé est présent à Ars. (Médecins, infirmières, kiné, podologue)

Le tri sélectif



Les poches jaunes sont à déposer les dimanches soir après 20 h toutes les 2 semaines : les 11 février, 25 février, 10 mars et 24 mars.

Les poubelles noires sont à déposer tous les lundis soir sur le trottoir. Ne pas déposer les poubelles trop en avance. (Poches risquant

d'être endommagées) Pensez à notre service d'entretien.

Collecte de verre :

Une au cimetière, une sur le parking de l'école, une autre sur le parking de la Salle polyvalente, une à la Frenade, une à Villevert et une Avenue des

Rentes. Merci de jeter votre verre dans les bennes et non de les déposer à côté, question de civilité !

① Des conteneurs jaunes et noirs de différentes capacités sont à commander auprès de la secrétaire d'accueil de la mairie. (Payants)

L'attribution des conteneurs se fera chaque mois.

Les événements des Associations



Le Comité des Fêtes

vous propose le 16 mars à 20 h, à la Salle Polyvalente, un « cassoulet dansant » animé par Yann et Yohan.

Réservation au 06.30.31.94.99 ou 06.77.73.87.62 avant le 9 mars.

Joindre le paiement à

la réservation au : Comité des Fêtes de Merpins en mairie.

Adultes : 25€

Enfants -12 ans : 12 €

Miroir 2000 organise un thé dansant le 10 mars.

L'APE organise une soirée carnaval le 22 mars.



Le Tennis de Table

organise un loto le 2 mars à la Salle Polyvalente, à 20 h 30.

L'A.S Merpins organise un loto le 9 mars à la Salle Polyvalente.

La vie des Associations

Plusieurs Associations proposent des rendez-vous hebdomadaires.

Le Badminton :

En Salle Polyvalente, les lundi, mercredi de 18 h à 21 h, en loisir, les adolescents sont accueillis à partir de 14 ans accompagnés d'un adulte.

La Gym sympa à la Salle Polyvalente, les mardi et jeudi de 18h30 à 19h30.

Détente et partage à la Salle des Fêtes tous les jeudis de 9h30 à 10h30 pour la gym douce, et de 14h à 18h pour des jeux de société et pour des échanges. Tous les lundis matin de la marche.

Bamen (Association extérieure) propose à la Salle des Fêtes tous les lundis, sauf durant les vacances scolaires, de 9h45 à 11h30 des séances de relaxation.

L'Amicale Pétanque de Merpins tous les lundi, mercredi, vendredi après-midi.



La Conseillère numérique

Les conseillères numériques poursuivent leur permanence gratuite sur la commune, à la Salle des Associations de Merpins de 9 h à 12 h les jeudis 14 et 28 mars et le 11 avril.

Pour prendre un rendez-vous, appeler Michèle

Ladik au 06.11.72.08.90 ou à michele.ladik@grand-cognac.fr

Visite à domicile possible sous condition.



Ecole

L'école maternelle va être dotée d'un tableau blanc interactif, d'un vidéo projecteur et d'une grande tablette.

Le vidéoprojecteur de la classe de Mme Bouricat va être remplacé.

Information importante aux parents des adolescents de plus de 16 ans.



Un recensement est obligatoire en mairie pour les adolescents de plus de 16 ans (filles et garçons).

Il suffit de se présenter en mairie auprès du secrétariat muni d'une carte d'identité de l'enfant ou de son passeport, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Sans ce recensement, vos enfants ne pourront pas passer de permis de conduire...

Garderie

Il y a désormais des ateliers proposés à la garderie pour lesquels les enfants peuvent s'inscrire.

Nous réfléchissons à apporter des améliorations afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.





MERPINS
en Grande Champagne
16100 - MAIRIE DE MERPINS
Tél. 05 45 82 26 55
Fax 05 45 36 05 48
e-mail : mairie.merpins@wanadoo.fr



**Retrouvez-nous sur
notre site internet :**

www.merpins.fr



M. Gallau, Conseiller municipal, a transmis un courrier de l'opposition. Ce dernier étant trop long pour le « Merpins Infos », vous le trouverez sur le site internet de la mairie.

A propos du dernier Conseil Municipal

Le conseil municipal s'est réuni le 5 février dernier. Dans l'attente de la validation au prochain conseil municipal du procès-verbal de cette réunion, voici un résumé des trois délibérations les plus importantes notre commune. Afin de permettre au Centre Communal des Affaires Sociales de fonctionner rapidement, le conseil municipal a procédé à l'élection de ses représentants à ce conseil. Rappelons que le CCAS est un établissement public communal qui dispose d'une gestion autonome. Il est présidé par le maire de la commune entouré de représentants élus du conseil municipal et de représentants désignés par le maire. Membres élus et désignés doivent être en nombre égal. Le conseil municipal ayant décidé, qu'en dehors du maire, le CCAS sera composé de dix membres, il a procédé à l'élection des 5

membres élus. Ont été élus : Mme Michelle DOUBLET, Madame Chantal NICOLAS, Madame Karine SAUVION, Monsieur Xavier BONNET, Monsieur Alain REPENTIN. Il reste au maire à désigner cinq membres non élus, un appel à candidature a été affiché en mairie. Les désignations sont en cours. Le conseil a également procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre : il s'agit de Messieurs Jean-René BARET, Jean-Yves THIBAUD et Stéphane DENIS.

En ce qui concerne le dernier point que nous souhaitons évoquer, il s'agit de dispositions budgétaires. En ce début de nouvel exercice, le conseil municipal peut dans l'attente du vote du budget primitif autoriser le maire à engager et liquider des dépenses d'investissement dans la limite du

quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette somme se montait à 9111388,12 euros, le conseil municipal pouvait autoriser des dépenses d'un montant de 227847,03 euros. Le maire a demandé la possibilité d'engager les dépenses suivantes : 4500 euros pour des frais d'étude d'une salle des associations il a demandé la possibilité d'engager, 30500 euros pour l'achat de matériel de restauration collective afin d'honorer une commande de la municipalité précédente, 95000 euros pour remédier au risque d'écroulement d'une partie des ateliers municipaux et 14000 euros pour l'installation d'un éclairage par leds dans la salle polyvalente. Le conseil municipal a délibéré en ce sens et voté les crédits nécessaires.

Concours

Nous vous proposons de donner un nom à votre journal. Alors, nous comptons sur vous pour faire travailler vos petites cellules grises et nous donner un titre qui correspondrait à notre commune. A vos plumes ! (A déposer en mairie)

— ✂ —
J'aime le titre « » Prénom, Nom :